



## Charte de l'Association La Paix du Soir

### Vocation

La vocation de l'Association La Paix du Soir est double :

- L'accueil des personnes âgées sans distinction aucune, conformément aux exigences découlant du caractère sacré de la personne ;
- La réponse aux besoins des résidents et des bénéficiaires sans oublier les besoins spirituels.

### Fonctions

Les fonctions de l'Association La Paix du Soir sont les suivantes :

- **Etre** un lieu d'accueil et de vie où l'on cultive le bonheur de vivre ;
- **Encourager** les relations humaines de manière à offrir un lieu de vie harmonieux et bienfaisant ;
- **Encourager** les contacts avec les personnes de l'extérieur de manière à éviter l'enclousonnement ;
- **Offrir** des services et des prestations contribuant au maintien de l'autonomie et de la liberté de choix des personnes âgées.

### Moyens

Pour répondre à sa vocation et remplir son rôle, l'Association La Paix du Soir affecte toutes ses ressources et toutes ses forces à procurer un environnement de vie harmonieux où règnent dans tous les domaines l'interaction et la coordination au service des résidents et des bénéficiaires, que ce soit sur le plan spirituel, affectif, hôtelier, social, médical, infirmier, paramédical ou matériel. Elle fait aussi appel aux Eglises et aux bénévoles formés et encadrés par leurs organisations caritatives.

### Attitude

L'Association La Paix du Soir respecte la dignité de chacun.

Elle est à l'écoute de tous les besoins, de toutes les attentes, de toutes les préférences et de toutes les sensibilités des résidents et des bénéficiaires. Dans toute la mesure du possible, elle fait de même pour les familles et le personnel.

Elle veille à l'épanouissement de chacun, au respect de sa sphère privée et à l'intégrité de sa personne.

Le moment venu, elle prodiguera au résident des soins palliatifs de qualité, sans acharnement ni abandon. Elle veillera à l'accompagner jusqu'à son dernier soupir.